

**Réunion du Conseil d'Administration
du mercredi 26 octobre 2022 à 15h00**

Délibération n°2022-54

Objet : Créations de postes

Ont participé aux décisions

Collèges des communes affiliées

- administrateurs titulaires présents : Mme GEIL-GOMEZ, M. LEFEBVRE, Mme CAMAIN, M. GUERRA, Mme TRILLES, M. FONTES, M. SALAT, Mme JARNOLE, Mme GOUSMAR, M. CAMPAGNE, Mme DUPRAT, M. CHARLAS, M. LADEVEZE, M CADAS, Mme GONZALEZ ;
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Mme NAYA représentée par M. ALENÇON ;
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. DURAND représenté par M. ARSEGUEL.

Collège des établissements publics affiliés

- administrateurs titulaires présents : néant ;
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. FOUCHIER représenté par M. SIOUTAC ;
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

Collège des adhérents article L.452-39 CGFP

Représentants des communes adhérentes

- administrateurs titulaires présents : néant ;
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : néant ;
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

Représentants des établissements publics adhérents

- administrateurs titulaires présents : M. ARSEGUEL, Mme DOSTE ;
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : néant ;
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

Représentants du Conseil Départemental de la Haute-Garonne

- administrateurs titulaires présents : Mme FLOUREUSSES, Mme LUMEAU-PRECEPTIS, Mme VOLTO ;
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : néant ;
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

Contenu délibération

La Présidente indique aux membres de l'assemblée qu'afin de répondre aux besoins de l'établissement, il convient d'adapter le tableau des effectifs du Centre du Centre de Gestion par la création de deux postes :

- 1 poste de médecin de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe

Pour rappel, le médecin de 1^{ère} classe pourra être recruté selon les dispositions de l'article L 332-8 du CGFP qui permet de proposer un contrat de 3 ans, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- De mettre à jour le tableau des effectifs comme suit :

Création de :

- 1 poste de médecin de 1^{ère} classe à temps complet
 - 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe
- D'autoriser le recrutement de médecins territoriaux sur emploi permanent en application de l'article L 332-8 du CGFP.

TABLEAU DES EFFECTIFS (Emplois per
MAJ LE 26/10/2022

Catégorie	Cadre d'emplois	GRADES	Effectifs budgétaires créés	Dont à temps non complet	Effectifs pourvus	Dont pourvus par un fonctionnaire	Dont contractuels (permanents)
A	Emploi fonctionnel	Directeur Général des Services <i>assimilé</i> Commune > 400000 hab	1		1	1	
	Attachés territoriaux	Directeur	1		1	1	
		Attaché hors classe	2		1	1	
		Attaché principal	11		9	9	
	Ingénieurs territoriaux	Attaché	13		13	12	1
		Ingénieur principal	3		3	3	
	Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	Ingénieur	2		1	1	
		Attaché principal de conservation du patrimoine	1		1	1	
	Médecins territoriaux (possible CDD art L332-8 - délib 30/03/22)	Médecin territorial hors classe	7		2	2	
		Médecin territorial de 1ère classe	7		6	4	2
		Médecin territorial de 2ème classe	2		0		
	Infirmiers en Soins Généraux	Infirmier en soins général hors classe	3		3	3	
Infirmier en soins général		1		1	1		
Psychologues territoriaux	Psychologue de classe normale	1		0			
B	Assistants territoriaux de conservation du patrimoine	Assistant de conservation du patrimoine principal de 1ère classe	1		1	1	
		Rédacteur principal de 1ère classe	4		3	3	
	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2ème classe	7		6	1	
		Rédacteur	6		2	2	
		Technicien principal de 1ère classe	1		0		
Techniciens territoriaux	Technicien principal de 2ème classe	3		2	1	1	
	Technicien	7		5	3	2	
C	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal 1ère classe	31		31	30	
		Adjoint administratif principal 2ème classe	14		11	10	
		Adjoint administratif	11		9	9	
	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe	1		1	1	
		Adjoint technique	8	3 (18h30)	6	6	
TOTAL			149	3	119	106	6

Fait à Labège,
Le 26 octobre 2022

La Présidente,



Sabine GEIL-GOMEZ